

N° 15-40

Objet :

**Entretien, exploitation et
maintenance des installations de
production et d'émission de
chauffage, ventilation et
climatisation pour le siège social
de Roannaise de l'Eau**

Attribution

Le marché d'entretien exploitation et maintenance des installations de production et d'émission de chauffage, ventilation et climatisation pour le siège social de Roannaise de l'Eau prend fin le 22 janvier 2016.

Afin de renouveler ce marché, le besoin ayant été estimé inférieur à 15 000 € HT, 6 entreprises ont été consultées dans les conditions prévues à l'article 28 du code des marchés publics.

A la date de remise des plis, le 14/12/2015 quatre plis avaient été reçus pour les candidats suivants:

- Cofely Axima ;
- Thermi service ;
- Climaxi ;
- Desbenoit .

Les offres ont été analysées sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation. Suite aux précisions apportées par les candidats, il est proposé de retenir l'offre de la société Climaxi pour un montant forfaitaire annuel de 1 879,40 € HT soit 7 517,60 € HT périodes de reconductions comprises.

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures et d'attribuer le marché d'entretien, exploitation et maintenance des installations de production et d'émission de chauffage ventilation et climatisation pour le siège social de Roannaise de l'Eau à la société Climaxi pour un montant forfaitaire annuel de 1 879,40 € HT soit 7 517,60 € HT périodes de reconductions comprises;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le **28 DEC. 2015**

Le Président,
Daniel FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20151228-DC15-40-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2015